

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, déplacé dans la salle polyvalente pour raison de COVID, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

**Date de la convocation : 09/09/2022**

**Présents :** BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel

**Absent :** HEBEL Marc, MORIN Matthias

**Secrétaire :** FENILLE Audrey

**Début du conseil :** 20h35

#### **1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 06 juillet 2022**

Vote : POUR : 8      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **2. Section à communaliser pour récupérer du terrain à bâtir à Farges**

Bande de terrain de section (AD41 de 819 m<sup>2</sup>) à communaliser pour la construction et l'accueil de nouvelles populations. Pas besoin du vote des sectionnaires mais uniquement une annonce à faire paraître dans un journal local pour simplifier la démarche. Ce terrain est actuellement entretenu par les agents de la commune. Le maire propose au conseil municipal de procéder à la communalisation et demande l'autorisation de faire toutes les démarches attenantes, M. Ollier sort de la salle et ne participe pas au vote.

Vote : POUR : 7      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **3. Devis dallage Hangar**

Des devis pour la réalisation d'un dallage béton dans le hangar communal ont été demandés

- Entreprise Magne : 14984.40 € TTC
- Entreprise Chapuzet : 10953.04 € TTC

Le conseil municipal choisit le devis Chapuzet et autorise le maire à signer le devis.

Vote : POUR : 8      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **4. Contrat accroissement de travail et vacance de poste pour Mmes GIL & PERGET**

Les contrats d'Isabelle PERGET et Clarisse GIL sont des contrats à durée déterminée nécessitant une publicité pour renouvellement. Ces postes ont été parus le 9 août pour une fin de la publicité fixée au 8 octobre. Dans l'immédiat, il a fallu recourir à un accroissement d'activité pour conserver les agents sur leur poste respectif. A ce jour 2 personnes se sont manifestées sur le poste de secrétaire de mairie et 5 sur le poste d'agent technique. Ces demandeurs n'étant pas des agents titulaires, leur candidature n'est pas retenue. Les contrats de Mmes GIL et PERGET vont être renouvelés selon le calendrier suivant :

Contrat Isabelle PERGET : 1 Novembre 2022 au 31 Octobre 2023

Contrat Clarisse GIL : 3 Novembre 2022 au 27 Aout 2023

Vote : POUR : 8      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **5. Abri préau reconduction DETR sur 2023 avec nouveau devis**

Le maire informe de la priorisation de la construction de l'abri préau et de tous ses raccordements (électricité, eau) pour la DETER 2023 avec une subvention de 70% supérieur en valeur numéraire à celle de la voirie routes (35%).

#### **6. Tarif assainissement collectif**

La SAUR s'occupe de la facturation de l'assainissement collectif aux abonnés et interroge la municipalité sur la tarification pour 2023. A ce jour, les sommes perçues pour l'entretien des installations n'ont jamais permis de dégager une capacité financière suffisante pour effectuer des travaux conséquents. La tarification actuelle est de 75 cts/m<sup>3</sup> dans le bourg de St Marc et 65 cts/m<sup>3</sup> à Farges. Ces tarifs sont très inférieurs aux communes de même strate et restent insuffisants pour prétendre à certaines subventions d'équipement. Le maire propose une augmentation de 5 cts pour chaque structure soient 80 cts/m<sup>3</sup> à St Marc et 70 cts/m<sup>3</sup> à Farges pour 2023.

Vote : POUR : 8      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **7. Durée des concessions avec arrêt des durées dite perpétuelles**

Un cimetière doit répondre à plusieurs obligations dont une fosse commune, un espace pour recueillir les indigents, un lieu de stockage des urnes contenant les os issus de caveaux libérés en fin de concession et un caveau temporaire. Une tombe abandonnée permettrait de répondre à ces besoins. Le maire a pris contact avec un ces propriétaires qui possède également une route peu entretenue desservant des habitations à Farges. Une demande groupée de donation de la tombe et de la bande de terrain à Farges lui sera soumis.

Le maire propose l'achat et la pose d'une plaque dans le jardin du souvenir ainsi que l'arrêt des durées des concessions dite perpétuelles.

#### **8. DBM (décision budgétaire modificative)**

M Ferringan, conseiller aux collectivités territoriales demande à la commune de revoir l'inventaire des actifs et quelques opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement avant le passage à un nouveau système de comptabilité pour les collectivités (M57). Le maire propose au conseil municipal d'accepter cette décision budgétaire modificative.

Vote : POUR : 8      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **Questions et informations diverses**

Le maire a été sollicité pour la pose de champs solaires sur la commune. La commune ne possède pas de foncier et le conseil n'a pas d'avis tranché sur la question, le maire fera un courrier à l'entreprise.

Le conseil municipal décide du choix de plaques blanches en marbre avec une écriture dorée pour remplacer celles du monument aux Morts qui va être rénové prochainement.

Le maire a profité de la présence d'Orange sur la commune pour demander un devis de raccordement de l'école à la fibre.

La course cyclo-cross organisée par le Vélo Club Aubusson aura lieu le dimanche 13 novembre

Le repas des aînés est fixé au dimanche 20 novembre pour un menu sans les vins à 22 €/personne. Des devis vont être demandés à 3 restaurateurs locaux. Un colis sera offert aux personnes de plus de 80 ans qui ne peuvent pas se déplacer. La municipalité privilégie le repas pour favoriser le lien social avec un moment de partage entre les habitants de la commune.

Devis de la rampe de l'appartement de M. Malterre : 525 € ( F TABARD)

Devis pour 20 extincteurs, contrôle de l'existant et contrat de vérification annuel : 2141 € (Eurofeu)

Le four vapeur de la salle polyvalente sera installé pendant les vacances scolaires de toussaint.

JM Rondier, administrateur à Groupama, informe la municipalité d'une proposition de formation aux gestes qui sauvent (GQS) à destination des habitants de la commune pour un minimum de 20 personnes. Cette formation, totalement financée par Groupama, pourrait avoir lieu un mercredi après-midi afin de permettre aux agents communaux d'y participer. Elle sera ouverte à toutes les personnes intéressées et tout particulièrement les responsables d'association de la commune.

Afin de simplifier la réservation du court de tennis de Farges via une application téléphone de la Fédération Française de Tennis, V Martin a échangé avec le Team Aubusson qui manque de terrain afin d'envisager tous les possibles.

Des contacts vont être repris avec l'architecte M Claveyrolat pour la restructuration et le réaménagement de la salle polyvalente.

Une réunion entre conseillers, en dehors d'un conseil municipal, pour faire un bilan de mi-mandat et redonner une ligne directrice sur les actions de la municipalité est programmée le 8 novembre.

Prochain conseil municipal le mardi 18 octobre à 20h30

Fin du conseil à 22 h 30